

Obligations sociales et fiscales

<u>Impôt et taxes</u>	<u>Public</u>	<u>Mesure</u>	<u>Effets</u>	<u>Délais d'introduction de la demande :</u> Au plus tard le 30 juin – 1 Demande par "dette"	<u>Contact</u>
TVA	Les personnes physiques ou morales disposant d'un n° d'entreprise (BCE) qui démontre subir des difficultés financières suite à la crise du Covid 19	REPORT DE PAIEMENT	⇒ Report de 2 mois Paiement relatif à la déclaration mensuelle 20 / 02 => 20 / 05 20 / 03 => 20 / 06 20 / 04 => 20 / 07	Report automatique	https://finances.belgium.be/fr/entreprises/mesures-de-soutien-dans-le-cadre-du-coronavirus-covid-19

ONSS – Cotisation patronale	Entreprise obligation de fermeture	Report des paiements à l'ONSS	Paiement relatif 20 / 03 => 15 /12	Report automatique (entreprise obligation de fermeture)	https://www.rs2.fgov.be/fr/employeurs-et-onss/mesures-coronavirus/report-de-paiement-des-sommes-dues-l-onss
ONSS – Cotisation patronale	Entreprise fermées parce qu'elles se trouvent dans l'impossibilité de respecter les mesures sanitaires ou qui ont choisi de fermer.	Report des paiements à l'ONSS jusqu'au 15 décembre 2020	Paiement relatif 20 / 03 => 15 /12	Report sur base d'une déclaration sur l'honneur	https://www.rs2.fgov.be/fr/employeurs-et-onss/mesures-coronavirus/report-de-paiement-des-sommes-dues-l-onss
ONSS – Cotisation patronale	Les personnes physiques ou morales disposant d'un n° d'entreprise (BCE) qui démontre subir des difficultés financières suite à la crise du Covid 19	Plan de paiement Avec exonération de majorations, d'indemnités forfaitaires et/ou d'intérêts	Paiement relatif au premier et deuxième trimestres de 2020 => étalement jusqu'à 24 mois	Demande via formulaire	https://www.rs2.fgov.be/fr/employeurs-et-onss/mesures-coronavirus/report-de-paiement-des-sommes-dues-l-onss

Précompte professionnel			<p style="text-align: center;">⇒</p> <p>⇒ Report de 2 mois</p> <p><u>Paiement relatif à la déclaration mensuelle</u></p> <p>20 / 02 => 13 / 05 (à vérifier)</p> <p>20 / 03 => 15 / 06</p> <p>20 / 04 => 15 / 07</p>	Report automatique	<p>https://finances.belgium.be/fr/entreprises/mesures-de-soutien-dans-le-cadre-du-coronavirus-covid-19</p>
Impôt des sociétés			<p>⇒ Report de 2 mois</p>	Report automatique	<p>https://finances.belgium.be/fr/entreprises/mesures-de-soutien-dans-le-cadre-du-coronavirus-covid-19</p>

Les mesures de soutien ne peuvent pas être octroyées aux entreprises qui, indépendamment du coronavirus, connaissent des problèmes de paiement structurels.